Bulletin municipal de Saint-Antonin du Var 153 Janvier 2022

TONINFO

En formant le voeu qu'en

2022

la vraie vie sociale reprenne enfin son cours,

le maire,

les conseillers municipaux

et les agents communaux

vous souhaitent

une année heureuse

et sereine

AUTORISATIONS D'URBANISME

NOUVEAU SERVICE en ligne en Dracénie

dès le 1er janvier 2022 !

https://ads.dracenie.com/portailccs

Agrandissement de la maison, construction d'une piscine, pose d'une clôture, création d'un abri de jardin, changement de fenêtres, pose de panneaux solaires, ravalement… **une autorisation d'urbanisme est nécessaire**.

Je dois faire mes demandes :

- Permis de construire
- Déclaration préalable de travaux
- Permis de démolir
- Permis d'aménager
- Certificat d'urbanisme

Au 1er janvier 2022, un service en ligne est mis en place sur les communes de l'agglo pour réaliser le dépôt de vos demandes d'autorisations. Les dépôts de demandes en ligne permettent de suivre l'avancée de la demande ; de limiter les déplacements en mairie ; d'éviter l'impression de nombreux exemplaires papiers.

ATTENTION des pièces obligatoires pour tous les dossiers, seront à fournir. Pour en savoir plus, rendez-vous soit en mairie, soit sur le site https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N319 ou soit sur le guichet unique rubrique «quel dossier pour mon projet ?».

En cas de doute vous pouvez télécharger le tuto sur le site www.dracenie.com ou contacter le service urbanisme de votre commune

REMERCIEMENTS

Toute la famille Gerbino de notre cher Monet remercie toutes les personnes qui ont eu une belle pensée à son égard.

Ramassage des encombrants et des déchets verts

➥ Les vendredi 14 et 28 janvier entre 8 heures et midi. Les rendez-vous doivent impérativement être pris au plus tard le mercredi précédent avant midi, par téléphnone en mairie **04 94 04 42 08** ou par courriel : saint.antonin.mairie@orange.fr

ÉVACUATION ÉPAVE

Dans le cadre de l'évacuation des véhicules épaves sur le domaine privé, la Mairie de Saint-Antonin du Var peut vous iader à en faire l'enlèvement par un épaviste agrée.

Cette action en faveur de l'environnement, de lutte contre la pollution des sols est totalement gratuite.

Le service de la Police municipale peut vous accompagner pour la partie administrative de cette procédure.

Munissez vous de la carte grise ou bien du certificat de perte ou de vol.

➥ Vous pouvez joindre le policier muncipal au **06 45 87 93 70**

URGENCE • URGENCE • URGENCE

Si j'ai besoin de soins, j'appelle avant tout mon médecin. Très souvent, votre médecin peut vous soigner et vous donner rapidement les meilleurs conseils. Et si votre médecin n'est pas disponible, certains établissements vous accueillent en horaires élargis, les week-end et les jours fériés.

Consultations de médecine générale sans rendez-vous aux heures de fermeture des cabinets médicaux

➥ Draguignan, CH de la Dracénie, Route de Montferrat,
04 94 60 50 62

Lundi au vendredi : 20h à minuit • Samedi : 12h à minuit • Dimanche et jours fériés : 8h à minuit

LES URGENCES SONT RÉSERVÉES AUX CAS LES PLUS GRAVES… Si vous pensez aller aux urgences, appelez toujours le 15 avant de vous déplacer.

CAF : renouvellement des droits

Comme chaque année, les droits aux prestations des allocataires sont recalculés en janvier.
Les nouveaux droits seront disponibles dans l'espace personnel Mon Compte des allocataires à partir du 1er janvier et seront versés à partir de février 2022.
Dans le cas contraire, un bandeau d'alerte signale aux allocataires si des déclarations complémentaires sont nécessaires (ex. : déclaration de ressources, transmission de bulletion de salaire, de titre de pension vieillesse ou invalidité…).

Attention : si les allocataires ne réalisent pas ces démarches, leurs droits seront interrompus en janvier.

Caf.fr : une page dédiée au renouvellement des droits pour aider les usagers dans leurs déclarations.

ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE ET DES PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ

MOTION DES MAIRES DU VAR

Nous, Maires du Var, réunis le 21 décembre 2021, sous la présidence d'Hubert FALCO, en conseil d'administration avons pris connaissance des conséquences dramatiques de la décision, prise le 29 octobre 2021, de fermeture du service des urgences, non vitales, la nuit au Centre Hospitalier de la Dracénie et de ses incidences sur les services hospitaliers de l'Est Var et sur leur population.

Cette situation résulte, notamment, d'une démographie médicale très dégradée au niveau national.

Différentes actions doivent être menées au niveau local, et dans l'immédiat :

1 • Imposer un dialogue préalable avec les élus aux instances de santé (ARS, GHT et Direction des établissements hospitaliers) pour toutes les décisions structurantes ayant des conséquences sur les territoires,

2 • Appeler par tous les moyens à une solidarité nationale en guise de ressources humaines médicales et para médicales,

3 • Mettre en place, sans délai, une direction unique pour les hôpitaux de l'Est Var afin d'améliorer l'efficacité des décisions,

4 • Pérenniser le dispositif de prime territoriale afin de rendre plus attractifs les hôpitaux les plus en difficulté dans une logique de solidarité,

5 • Aider le SDIS du fait des conséquences financières en termes d'augmentation des transports des personnes du fait de la fermeture des urgences de Draguignan,

6 • Améliorer la coordination de la médecine de ville libérale avec les hôpitaux et améliorer le lien avec les cliniques. A ce propos et pour soulager le secteur hospitalier il apparait souhaitable que la création des maisons de santé pluri professionnelles soient favorisées en allégeant les contraintes administratives imposées pour leur création,

7 • Etre étroitement associés à la réalisation des promesses d'investissement annoncées le 20 décembre 2021 par le Gouvernement, en lien avec la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur.

Les Maires du Var réaffirment leur plein et total soutien envers notre remarquable personnel soignant. Les Maires du Var resteront toujours, solidairement, une force d'écoute, de dialogue et de propositions.

Conseil Départemental du Var – Rond point du 4 décembre 1974 – BP 198 – 83007 Draguignan cedex
Téléphone : 04 98 10 52 30 – Télécopie : 04 98 10 52 39 – Courriel : contact@amf83.fr

ANNULATION

Compte tenu de la situation sanitaire, et comme l'année dernière malheureusement, la cérémonie des vœux programmée le 12 janvier est annulée. L'accueil des nouveaux arrivants auquel nous procédons traditionnellement à cette occasion sera organisé ultérieurement.